

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19 h 30, tenue à huis clos à 20 h 44, le mardi 6 avril 2021, par vidéoconférence.**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Harry Gow, conseiller #1;  
Madame Patricia Bégin, conseillère #2;  
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;  
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

**EST VACANT :** poste #5

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.  
(Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 2021-04-099**

CONSIDÉRANT que madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 20 h 44;

CONSIDÉRANT l'avis public du 3 mars 2021 en lien avec la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication si les mesures sanitaires ne peuvent être respectées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)*

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2021-04-100**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

#### **4. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION**

#### **5. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

#### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

##### **6.1 COMPTES À PAYER**

##### **6.2 MADAME PATRICIA BÉGIN, CONSEILLÈRE AU POSTE # 2 – DÉMISSION - DÉPÔT**

##### **6.3 RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE**

##### **6.4 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE**

##### **6.5 RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX – ÉCHELLE SALARIALE - EMPLOYÉS MUNICIPAUX (EXCLUANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE)**

##### **6.6 RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – NOMINATION**

##### **6.7 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE - OFFRE D'EMPLOI - ENTÉRINER AFFICHAGE**

##### **6.8 RESSOURCES HUMAINES - MADAME ROXANNE CHABOT – TECHNICIENNE COMPTABLE - DÉMISSION**

##### **6.9 RESSOURCES HUMAINES - TECHNICIENNE COMPTABLE PAR INTÉRIM – EMBAUCHE TEMPORAIRE**

##### **6.10 ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES 2021 - FORMATION**

##### **6.11 DOSSIER « FAMILLE » – ÉLU RESPONSABLE ET SUBSTITUT - NOMINATIONS**

##### **6.12 DOSSIER « AÎNÉ(E)S » – SUBSTITUT - NOMINATIONS**

##### **6.13 GESTION ANIMALIÈRE – ÉLU RESPONSABLE - NOMINATION**

##### **6.14 COMITÉ CONSULTATIF DE LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE (CCVCC) – ÉLU RESPONSABLE - NOMINATION**

##### **6.15 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

##### **6.16 RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX - POLITIQUE INTERNE - ADOPTION**

##### **6.17 DONS AUX ORGANISMES EXTERNES - POLITIQUE INTERNE – ADOPTION**

##### **6.18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-021 - EMPRUNT TEMPORAIRE – OUVERTURE**

##### **6.19 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-023 - EMPRUNT TEMPORAIRE – OUVERTURE**

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

##### **7.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **7.2 TRAVAUX PUBLICS – PERSONNEL DE GARDE – POLITIQUE INTERNE**

##### **7.3 NETTOYAGE DE FOSSÉ DE RUE – MANDAT – ANNÉE 2021**

#### **8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

##### **8.1 LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – INGÉNIERIE - PAIEMENT DE FACTURE**

##### **8.2 IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – PROJET DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ET RÉUTILISATION - PERMISSION**

#### **9. PARCS MUNICIPAUX**

##### **9.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **9.2 PARC CHAMTOISE - BRIS MODULE DE JEUX - ACHAT**

#### **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **10.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **10.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **10.3 RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX – ÉCHELLE SALARIALE – MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

##### **10.4 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 2022-2026 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

#### **11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

##### **11.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **11.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **11.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

##### **11.4 TRAVERSE À L'ANNÉE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – PROJET À L'ÉTUDE**



## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 12.2 RÈGLEMENT 2021-005 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-003 DE LOTISSEMENT – ADOPTION DU PROJET FINAL
- 12.3 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) SUR LA RUE DES MONARQUES (ZONE R-15) – ADOPTION DU PROJET
- 12.4 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - FUTURES MAISONS EN RANGÉES ET JUMELÉES SUR LA RUE DES MONARQUES
- 12.5 RÈGLEMENT 2021-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-002 DE ZONAGE – AVIS DE MOTION
- 12.6 RÈGLEMENT 2021-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-003 DE LOTISSEMENT – AVIS DE MOTION
- 12.7 IMMEUBLE SITUÉ AU 1906, RANG DU BRÛLÉ - DÉROGATION MINEURE
- 12.8 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1035, RUE DU RIVAGE

## **13. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 13.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 13.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 13.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 13.4 ADHÉSION À LA POLITIQUE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PRROC) – VOLET RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)
- 13.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2020-2021 – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
- 13.6 ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE (ZLM) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – PÉRIODE 2021-2022
- 13.7 PROGRAMME MADA - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 13.8 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS
- 13.9 PROGRAMME « FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! » – AUTORISATION DE DÉPENSES ET PAIEMENTS DE FACTURES
- 13.10 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS (PNHA) – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURES
- 13.11 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS (PNHA) – AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS
- 13.12 COMITÉ CONSULTATIF DE VIE CULTURELLE COMMUNAUTAIRE (CCVCC) – NOMINATION
- 13.13 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2021 POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
- 13.14 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2021 POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURES, DÉPENSES ET PAIEMENT DE FACTURES
- 13.15 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES ET INITIATIVES CITOYENNES – PROTOCOLE D'ENTENTE – ANNÉE 2021 – OCTROI DE RECONNAISSANCE

## **14. SUJETS DIVERS**

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Le conseil a invité la population à soumettre leurs questions par téléphone ou par courriel avant midi le 6 avril 2021. Les questions seront répondues par l'entremise d'une Gloriette et sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique procès-verbaux. Il y a une (1) question.

Veillez noter que le conseil municipal se réserve le droit de ne pas lire les questions s'il juge le contenu offensant ou inapproprié. Ceci en conformité avec notre règlement de régie interne 2010-03, plus particulièrement en lien avec les articles 17 à 24.

## **4. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION**

### **Résolution 2021-04-101**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Robert Mayrand, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 en modifiant :

Le point 7.1 est modifié par ceci :

### **7.1 COMPTES À PAYER**

#### **Résolution 2021-03-070**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux membres du conseil date du 25 février 2021 :

Factures à payer	39 600,15 \$
Factures payées – pour approbation	119 607,98 \$
Salaires et DAS payés	43 187,79 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie qu'il y a soit des fonds disponibles dans les postes budgétaires ou qu'il y a soit des fonds disponibles dans l'ensemble du poste budgétaire prévu pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 25 février 2021, et approuve en conséquence, telle que soumise, ladite liste des factures à payer. Prendre note qu'il se peut que des transferts budgétaires ou des affectations doivent être effectués en cours ou en fin d'année financière.

---

Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **5. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Madame Chantal Denis, mairesse, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 COMPTES À PAYER**

#### **Résolution 2021-04-102**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux membres du conseil en date du 31 mars 2021 :

Factures à payer	18 858,45 \$
Factures payées – pour approbation	93 260 28 \$
Salaires et DAS payés	54 080,41 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie qu'il y a soit des fonds disponibles dans les postes budgétaires ou qu'il y a soit des fonds disponibles dans l'ensemble du poste budgétaire prévu pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 mars 2021, et approuve en conséquence, telle que soumise, ladite liste des factures à payer. Prendre note qu'il se peut



que des transferts budgétaires ou des affectations doivent être effectués en cours ou en fin d'année financière.

  
Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **6.2 MADAME PATRICIA BÉGIN, CONSEILLÈRE AU POSTE # 2 – DÉMISSION - DÉPÔT**

### **Résolution 2021-04-103**

Dépôt par la direction générale de la lettre de démission au sein du conseil municipal, de la conseillère au poste 2, madame Patricia Bégin, datée du 17 mars 2021.

La correspondance mentionne que ladite démission sera en vigueur le 14 avril 2021.

## **6.3 RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE**

### **Résolution 2021-04-104**

CONSIDÉRANT la réorganisation municipale au département des loisirs et de la culture afin de fusionner ces départements pour vie culturelle et communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry Gow, et résolu, de créer un poste de Responsable à la vie culturelle et communautaire.

Ce poste est à temps plein (35 heures/semaine) et est sous la responsabilité de la direction générale.

Le vote est demandé :

Pour  
Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Bernard Archambault, conseiller #4

Contre  
Robert Mayrand, conseiller #6

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

## **6.4 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE**

### **Résolution 2021-04-105**

CONSIDÉRANT la réorganisation municipale au département des loisirs et de la culture afin de fusionner ces départements pour vie culturelle et communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, de créer un poste d'aide technique à la vie culturelle et communautaire.

Ce poste est à temps plein (35 heures/semaine) et est sous la responsabilité de la direction générale.

Le vote est demandé :

Pour

Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Bernard Archambault, conseiller #4

Contre

Robert Mayrand, conseiller #6

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

**6.5 RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX – ÉCHELLE SALARIALE - EMPLOYÉS MUNICIPAUX (EXCLUANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE)**

**Résolution 2021-04-106**

CONSIDÉRANT la réorganisation municipale au département des loisirs et de la culture afin de fusionner ces départements pour vie culturelle et communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser l'échelle salariale reliée de certains postes d'emplois municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'accepter la révision de l'échelle salariale avec l'ajout de deux (2) postes :

- Aide technique à la vie culturelle et communautaire;
- Responsable de la vie culturelle et communautaire.

**6.6 RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – NOMINATION**

**Résolution 2021-04-107**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-106 (*RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de nommer madame Marie-Claude Bouchard, actuellement agente de développement culturel, au poste de responsable à la vie culturelle et communautaire.



**6.7 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE - OFFRE D'EMPLOI - ENTÉRINER AFFICHAGE**

**Résolution 2021-04-108**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-105 (*RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'entériner l'affichage du poste d'aide technique à la vie culturelle et communautaire.

Le vote est demandé :

Pour  
Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Bernard Archambault, conseiller #4

Contre  
Robert Mayrand, conseiller #6

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

**6.8 RESSOURCES HUMAINES - MADAME ROXANNE CHABOT – TECHNICIENNE COMPTABLE - DÉMISSION**

**Résolution 2021-04-109**

CONSIDÉRANT la démission de madame Roxanne Chabot au poste de technicienne comptable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de madame Roxanne Chabot, technicienne comptable en date du 2 avril. Le dernier jour de travail sera le 2 avril 2021.

**6.9 RESSOURCES HUMAINES - TECHNICIENNE COMPTABLE PAR INTÉRIM – EMBAUCHE TEMPORAIRE**

**Résolution 2021-04-110**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-109 (*MADAME ROXANNE CHABOT – TECHNICIENNE COMPTABLE – DÉMISSION*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'entériner l'embauche de madame Joanne Bouchard, par intérim au poste de technicienne comptable.

**6.10 ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES 2021 - FORMATION**

**Résolution 2021-04-111**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser madame Marie-Claude Bruneau, adjointe administrative, à suivre un webinaire en lien avec les

élections municipales 2021, auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 225,00 \$ avant taxes.

#### **6.11 DOSSIER « FAMILLE » – ÉLU RESPONSABLE ET SUBSTITUT – NOMINATIONS**

##### **Résolution 2021-04-112**

CONSIDÉRANT tout ce qui peut être relié au dossier « Famille » dans le domaine municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Pierre Lauzon, conseiller numéro 3, comme élu responsable du dossier « Famille » et madame Chantal Denis, mairesse comme élue substitut.

#### **6.12 DOSSIER « AÎNÉ(E)S » – SUBSTITUT - NOMINATIONS**

##### **Résolution 2021-04-113**

CONSIDÉRANT tout ce qui peut être relié au dossier « Aîné(e)s » dans le domaine municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de nommer madame Chantal Denis, mairesse, comme élue substitut du dossier « Aîné(e)s ».

#### **6.13 GESTION ANIMALIÈRE – ÉLU RESPONSABLE - NOMINATION**

##### **Résolution 2021-04-114**

CONSIDÉRANT tout ce qui peut être relié à la gestion animalière dans le domaine municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Bernard Archambault, conseiller numéro 4, comme élu responsable de la gestion animalière.

D'ANNULER la résolution 2021-03-081

#### **6.14 COMITÉ CONSULTATIF DE LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE (CCVCC) – ÉLU RESPONSABLE - NOMINATION**

##### **Résolution 2021-04-115**

CONSIDÉRANT le CCVCC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Robert Mayrand, conseiller numéro 6, comme élu responsable du CCVCC;



D'ANNULER la résolution 2017-12-246.

#### **6.15 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

##### **Résolution 2021-04-116**

CONSIDÉRANT qu'en tout temps, le conseil municipal peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ou mairesse suppléante avec tous les droits, obligations et privilèges qui s'y attachent, lorsque la mairesse est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, comme prévu à l'article 116 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a nommé le conseiller, monsieur Robert Mayrand, comme maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021, par la résolution 2020-12-357;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer un autre membre du conseil pour une autre période de quatre mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, que monsieur Harry Gow, conseiller numéro 1, soit nommé maire suppléant conformément pour la période du 7 avril 2021 au 3 août 2021.

#### **6.16 RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX - POLITIQUE INTERNE - ADOPTION**

##### **Résolution 2021-04-117**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la volonté de se doter d'un cadre pour reconnaître l'importance de témoigner son appréciation en soulignant divers événements spéciaux touchant les employés municipaux (incluant les cadres);

CONSIDÉRANT la politique interne liée à la reconnaissance aux employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'adopter la politique interne liée à la reconnaissance aux employés municipaux.

#### **6.17 DONNÉS AUX ORGANISMES EXTERNES - POLITIQUE INTERNE - ADOPTION**

##### **Résolution 2021-04-118**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la volonté de se doter d'un cadre pour traiter objectivement les demandes reçues en lien avec les organismes externes et de le prévoir au budget municipal annuel;

CONSIDÉRANT la politique interne liée aux dons aux organismes externes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'adopter la politique interne liée aux dons aux organismes externes.

## **6.18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-021 - EMPRUNT TEMPORAIRE – OUVERTURE**

### **Résolution 2021-04-119**

CONSIDÉRANT le règlement 2020-021, règlement décrétant une dépense de 541 300,00 \$ et un emprunt de 541 300,00 \$ pour la réfection de la toiture et le remplacement des systèmes de ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 17 février 2021, numéro de dossier AM298538;

CONSIDÉRANT le besoin d'un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 2020-021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité :

DE CONTRACTER auprès de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, au taux préférentiel de Desjardins, remboursable en capital, lors du financement permanent du règlement 2020-021 et les intérêts payables mensuellement;

D'AUTORISER conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse, pour et au nom de la Municipalité, les à signer les papiers reliés à l'emprunt temporaire dudit règlement d'emprunt.

## **6.19 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-023 - EMPRUNT TEMPORAIRE – OUVERTURE**

### **Résolution 2021-04-120**

CONSIDÉRANT le règlement 2020-023, règlement décrétant une dépense de 344 945 \$ et un emprunt de 344 945 \$ pour l'achat d'une unité neuve d'intervention pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en date du 16 février 2021, numéro de dossier AM298721;

CONSIDÉRANT le besoin d'un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 2020-023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité :

DE CONTRACTER auprès de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, au taux préférentiel de Desjardins, remboursable en capital, lors du financement permanent du règlement 2020-021 et les intérêts payables mensuellement;



D'AUTORISER conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse pour et au nom de la Municipalité, les à signer les papiers reliés à l'emprunt temporaire dudit règlement d'emprunt.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

### **7.2 TRAVAUX PUBLICS – PERSONNEL DE GARDE – POLITIQUE INTERNE**

#### **Résolution 2021-04-121**

CONSIDÉRANT la création en mars 2021 d'une politique interne reliée au personnel de garde au département des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'adopter la politique interne du personnel de garde aux travaux publics.

### **7.3 NETTOYAGE DE FOSSÉ DE RUE – MANDAT – ANNÉE 2021**

#### **Résolution 2021-04-122**

CONSIDÉRANT le nettoyage du fossé de la rue des Saules (rue du Rivage au premier ponceau).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de mandater PB Entreprises Enr. à nettoyer le fossé de la rue des Saules au coût de 64,00 \$ de l'heure et 32,00 \$ pour le transport (avant taxes).

## **8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les bâtiments municipaux.

### **8.1 LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – INGÉNIERIE - PAIEMENT DE FACTURE**

#### **Résolution 2021-04-123**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-198 (*IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – RÉFECTION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MANDAT*);

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 2020-021, règlement décrétant une dépense de 541 300,00 \$ et un emprunt de 541 300,00 \$ pour la réfection de la toiture et le remplacement des systèmes de ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet;

CONSIDÉRANT la facture numéro 604753 de la compagnie Les services EXP Inc., au coût de 2 402,50 \$ (avant taxes).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture numéro 604753, auprès de la compagnie Les services EXP Inc., d'une somme de 2 402,50 \$ (avant taxes).

## **8.2 IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – PROJET DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ET RÉUTILISATION - PERMISSION**

### **Résolution 2021-04-124**

CONSIDÉRANT la possibilité d'un projet pilote par la compagnie Solutions Ecotime inc. en lien avec la récupération des eaux de pluie de bâtiment pour réutilisation;

CONSIDÉRANT les possibilités de subventions au Fonds Vert et autres;

CONSIDÉRANT la réfection du toit et l'ajout de ventilation qui est prévu pour l'immeuble municipal en question;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil municipal qu'un projet pilote dans le but d'analyser une installation qui récupérerait l'eau de pluie de nos bâtiments municipaux dans le but de la réutiliser.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, de permettre à la compagnie Solutions Ecotime inc., d'étudier à titre gratuit, l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet pour l'évaluation d'intégration d'un système de récupération d'eau de pluie incluant la réutilisation.

## **9. PARCS MUNICIPAUX**

### **9.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement des parcs.

### **9.2 PARC CHAMTOISE - BRIS MODULE DE JEUX - ACHAT**

#### **Résolution 2021-04-125**

CONSIDÉRANT un bris sur un équipement d'amusement au parc Chamtoise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de pièces auprès de la compagnie Jambette au coût de 408,07 \$ (avant taxes).



## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité incendie et les premiers répondants.

### **10.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité civile.

### **10.3 RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX – ÉCHELLE SALARIALE – MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **Résolution 2021-04-126**

CONSIDÉRANT la révision de l'échelle salariale reliée aux postes d'emplois municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'accepter la révision de l'échelle salariale et qu'elle soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **10.4 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 2022-2026 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

#### **Résolution 2021-04-127**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q.,c.S-3.4), les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté et l'Administration régionale Kativik, doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 13 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q.,c.S-3.4), les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma. Elles doivent aussi lui faire part des moyens qu'elles peuvent prendre pour optimiser leurs ressources en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, c'est le directeur du service de sécurité incendie qui est le porte-parole en incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur est assisté par une personne de son choix, dans l'élaboration du schéma de couverture de risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, que pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le directeur SSI, monsieur Mathieu Lachance ainsi que monsieur Jacques Rousseau, préventionniste, participent à l'élaboration du schéma de

couverture de risques en matière de sécurité incendie 2022-2026 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

QUE ladite résolution d'adoption soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

## **11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

### **11.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement.

### **11.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'agriculture.

### **11.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec le transport collectif.

### **11.4 TRAVERSE À L'ANNÉE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – PROJET À L'ÉTUDE**

#### **Résolution 2021-04-128**

CONSIDÉRANT la possibilité d'une traverse à l'année sur la rivière Richelieu et que deux (2) sites seraient considérés en ce moment et qu'un des deux sites est à Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ce projet touche principalement quatre (4) municipalités (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Ours et Saint-Roch-de-Richelieu), et deux (2) MRC, (Vallée du Richelieu et Pierre-de-Saurel);

CONSIDÉRANT qu'une étude est nécessaire pour analyser les opportunités et les besoins et aussi pour déterminer ce qui serait opportun de réaliser;

CONSIDÉRANT que les deux (2) députés fédéraux touchant les municipalités intéressées à ce projet seraient prêts à contribuer à cette étude;

CONSIDÉRANT que le député provincial est ouvert à contribuer à cette étude;

CONSIDÉRANT que les MRC respectives seront sollicitées;

CONSIDÉRANT qu'une étude de ce type peut s'élever entre 25 000,00 \$ et 30 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que chaque partie devrait contribuer à cette étude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite poursuivre la démarche en cours.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité :

D'EXPRIMER l'intention d'investir monétairement sur ledit projet si toutes les municipalités en cause et les parties vont de l'avant pour la production d'une étude;

DE MANDATER madame Chantal Denis, mairesse, et monsieur Harry Gow, conseiller, pour ce dossier.

## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement, l'urbanisme et le développement.

### **12.2 RÈGLEMENT 2021-005 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-003 DE LOTISSEMENT – ADOPTION DU PROJET FINAL**

#### **Résolution 2021-04-129**

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement no. 2009-003 est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines normes relatives à la superficie et au frontage minimal afin qu'elles soient mieux adaptées aux besoins actuels du marché immobilier et de certaines catégories de la population;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement 2021-005 adopté à la séance ordinaire du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en raison du contexte actuel de pandémie, entre le 10 et le 26 février 2021 sur le premier projet de Règlement numéro 2021-005.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Bernard Archambault et résolu, à l'unanimité, d'adopter sans changement, le projet final du règlement numéro 2021-005 décrété et statué ce qui suit:

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.**

Le tableau 1 de l'article 4.1, concernant les dimensions minimales des lots desservis, est modifié par l'ajout des normes suivantes applicables aux lots dans la zone R-16:

Description des lots	Largeur minimale (mètres)	Profondeur moyenne minimale (mètres)	Superficie minimale (mètres carrés)
Périmètre d'urbanisation existant (lot desservi)			
– Groupe résidentiel, <i>Bâtiment isolé</i> <sup>(1)</sup>	23	25	575

(1) Dans le cas des lots projetés dans la zone R-16, les normes peuvent être réduites à cinq cent quinze mètres carrés (515 m<sup>2</sup>) de superficie et dix-huit mètres (18 m) de frontage.

### ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **12.3 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) SUR LA RUE DES MONARQUES (ZONE R-15) – ADOPTION DU PROJET**

### **Résolution 2021-04-130**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la documentation en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT le nombre d'unités sur l'ensemble du projet (4 maisons en rangées et 4 maisons jumelées);

CONSIDÉRANT que pour l'ensemble du projet, le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) ne dépassera pas 30 %;

CONSIDÉRANT que tout plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones R-10, R-13, R-14 et R-15 doit permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- Respecter les orientations d'aménagement d'ensemble applicable aux zones d'aménagement du plan d'urbanisme;
- S'assurer que le plan d'aménagement d'ensemble s'intègre harmonieusement aux caractéristiques (usage, densité, architecture).

CONSIDÉRANT que le CCU du 22 février 2021 recommande au conseil municipal d'accepter le PAE tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Patricia Bégin et résolu, d'adopter sans changement le projet d'aménagement d'ensemble, mais conditionnel à la signature du protocole d'entente à venir.

Le vote est demandé :

Pour  
Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Robert Mayrand, conseiller #6

Contre  
Bernard Archambault, conseiller #4



À la suite du vote, la résolution est maintenue.

#### **12.4 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - FUTURES MAISONS EN RANGÉES ET JUMELÉES SUR LA RUE DES MONARQUES**

##### **Résolution 2021-04-131**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la documentation en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT que tout projet de lotissement sur la zone R-15 est assujéti à l'application du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce PIIA, les projets de lotissement dans les zones à développer doivent, entre autres, atteindre les objectifs suivants :

- Respecter les caractéristiques physiques et naturelles du secteur concerné;
- Intégrer le réseau routier projeté au réseau routier existant;
- Permettre l'implantation de bâtiments en considérant les caractéristiques des secteurs adjacents (implantation, dimension des terrains, usage...).

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre du 31 mars 2021 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), celui-ci recommande au conseil municipal d'accepter le projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, d'accepter les recommandations du CCU tel que présentées et d'autoriser l'inspecteur à remettre le permis.

Le vote est demandé :

##### Pour

Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Robert Mayrand, conseiller #6

##### Contre

Bernard Archambault, conseiller #4

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

#### **12.5 RÈGLEMENT 2021-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-002 DE ZONAGE – AVIS DE MOTION**

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2021-009 modifiant le règlement 2009-002 de zonage.

L'objet de ce règlement est d'élargir la zone R-18 ainsi que de modifier certaines normes applicables à l'usage et à la marge arrière minimale dans la zone R-18, et ce, à la suite de l'adoption de la résolution 2021-04-130 (*PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) SUR LA RUE DES MONARQUES (ZONE R-15) – ADOPTION DU PROJET*) et pour régulariser la conformité des maisons en rangées déjà existantes sur la rue Moulin-Payet.

## **12.6 RÈGLEMENT 2021-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-003 DE LOTISSEMENT – AVIS DE MOTION**

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2021-010 modifiant le règlement 2009-003 de lotissement.

L'objet de ce règlement est de modifier certaines normes applicables à la superficie minimale pour les maisons jumelées, et ce, à la suite de l'adoption de la résolution 2021-04-130 (*PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) SUR LA RUE DES MONARQUES (ZONE R-15) - ADOPTION DU PROJET*)

## **12.7 IMMEUBLE SITUÉ AU 1906, RANG DU BRÛLÉ - DÉROGATION MINEURE**

### **Résolution 2021-04-134**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, alors que l'article 5.7 du règlement de zonage prescrit que sur un terrain de 2000 m<sup>2</sup> ou plus, la superficie maximale autorisée pour un garage détaché soit de 60 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que les demandes des dérogations mineures sont analysées en considérant les critères d'évaluation énoncés dans le règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que le fait d'accepter ou de refuser ladite demande ne causerait pas un préjudice au propriétaire;

CONSIDÉRANT que le CCU du 22 février 2021 recommande au conseil municipal de refuser ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la consultation écrite de quinze (15) jours à partir de la publication de l'avis public le 4 mars 2021, et ce, en application de l'arrêté ministériel numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, que la municipalité refuse la dérogation mineure.

## **12.8 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1035, RUE DU RIVAGE**

### **Résolution 2021-04-135**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande et du plan modifié présenté par le propriétaire soit:

- L'agrandissement de l'étage et la modification intérieure et des façades.

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans une zone patrimoniale selon l'article 3.1 du règlement sur les PIIA;



CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce PIIA, les travaux de rénovation extérieure doivent entre autres, atteindre les objectifs suivants:

- Protéger les caractéristiques architecturales de nature patrimoniale des bâtiments existants;
- Intégrer harmonieusement les travaux projetés aux caractéristiques architecturales et d'implantation des autres bâtiments du secteur.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre du 24 mars 2021 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), celui-ci recommande au conseil municipal d'accepter le projet sauf pour les garde-corps, qu'il estime qu'une autre analyse devrait être faite, à la suite de la réception des propositions, et en demandant au propriétaire ce qui suit :

- Le remplacement du toit actuel par un toit en tôle;
- Le remplacement du revêtement par un clin de bois ou de CanExel;
- L'ajout des moulures et des encadrements autour des fenêtres et portes;
- L'ajout des corniches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, d'accepter les recommandations du CCU tel que présentées et d'autoriser l'inspecteur à remettre le permis si la demande respecte tous les autres règlements municipaux reliés aux bâtiments.

Le vote est demandé :

Pour

Harry Gow, conseiller #1  
Patricia Bégin, conseillère #2  
Pierre Lauzon, conseiller #3  
Robert Mayrand, conseiller #6

Contre

Bernard Archambault, conseiller #4

À la suite du vote, la résolution est maintenue.

**13. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**13.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les loisirs, la culture et la vie communautaire.

**13.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la bibliothèque municipale.

**13.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'OMH, les aînés et Dompierre sur Mer.

**13.4 ADHÉSION À LA POLITIQUE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PRROC) – VOLET RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)**

**Résolution 2021-04-136**

CONSIDÉRANT que la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités est indispensable;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires et les municipalités du territoire travaillent de concert pour soutenir la population de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que la majorité des organismes communautaires agissent sur un territoire qui s'étend au-delà des municipalités où se situe leur siège social;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) permet de reconnaître la contribution des organismes auprès de la population de la MRCVR et de diminuer le travail administratif de tous les partenaires;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, la MRCVR a par la résolution numéro 20-11-466, adopté sa Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PPROC) – Volet reconnaissance, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales du territoire de la MRCVR doivent adopter cette Politique;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une PRROC par un regroupement de municipalités est avant-gardiste;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par l'établissement d'un panier de services pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que le panier de services de Saint-Antoine-sur-Richelieu a été soumis au conseil qui s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT que la MRCVR jouera un rôle de coordination, en collaboration avec un comité d'analyse formé de municipalités, dans le processus de reconnaissance des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit nommer un responsable administratif qui recevra les avis de reconnaissance et qui sera le lien avec les organismes communautaires régionaux;

CONSIDÉRANT que la MRCVR en collaboration avec les municipalités établit une période de transition de deux années pour ajuster la PRROC et arrimer les politiques locales des municipalités;

CONSIDÉRANT l'adhésion à cette politique qui n'engage aucunement la Municipalité à des investissements monétaires pour toutes ententes ultérieures.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

QUE le conseil de Saint-Antoine-sur-Richelieu adhère à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en vigueur depuis le 1er janvier 2021;

QUE le conseil adopte le panier de services qui sera offert aux organismes communautaires à portée régionale par Saint-Antoine-sur-Richelieu, tel que soumis;

QUE le conseil de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme la MRC de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable de la reconnaissance des organismes communautaires à portée régionale;

QUE le conseil Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme madame Marie-Claude Bouchard, responsable à la vie culturelle et communautaire, comme étant la responsable administrative;

QUE le conseil de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à arrimer sa politique locale de reconnaissance à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au cours des deux prochaines années;

D'ANNULER la résolution 2021-03-086.

### **13.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2020-2021 – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

#### **Résolution 2021-04-137**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a précisé sa pensée et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité:

D'AUTORISER madame Véronique Piché, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tous les documents

relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

DE CONFIRMER que monsieur Pierre Lauzon, conseiller numéro 3 est l' élu responsable des questions familiales.

### **13.6 ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE (ZLM) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION – PÉRIODE 2021-2022**

#### **Résolution 2021-04-138**

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion de ZLM pour la période 2020-2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'adhérer à ZLM pour la période 2021-2022 au coût de 75,00 \$ (avant taxes).

### **13.7 PROGRAMME MADA - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

#### **Résolution 2021-04-139**

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière déposée en octobre 2020 par la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) a été acceptée;

CONSIDÉRANT que cinq municipalités ont adhéré à la demande collective de la MRCVR, soit Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT que selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la MRCVR, chacune des municipalités participantes doit adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aîné(e)s et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité participante doit réserver, au sein de son comité de pilotage MADA, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aîné(e)s (organisme ou personne aînée) qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un(e) élu(e) responsable du dossier « aîné(e)s » de la municipalité participante;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Lauzon, conseiller numéro 3, élu responsable, a été désigné par le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, et madame Chantal Denis, mairesse, à titre d'élue substitut, par l'adoption des résolutions numéros 2020-09-278 et 2021-04-113, comme étant les élus responsables du dossier « Aîné(e)s ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité :



D'AUTORISER et de créer le Comité de pilotage local Municipalité amie des aîné(e)s (MADA), composé de :

Élu responsable du dossier des aîné(e)s, monsieur Pierre Lauzon ;  
Élue substitut du dossier des aîné(e)s, madame Chantal Denis ;  
Responsable administratif, madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire ;  
Citoyen(ne) aîné(e) ou un organisme local, poste en affichage, résolution à venir ;  
Citoyen(ne) aîné(e) ou un organisme local, poste en affichage, résolution à venir.

QUE ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment, de faire la mise à jour de la politique des aîné(e)s de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi que du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) d'une durée de trois ans.

### **13.8 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS**

#### **Résolution 2021-04-140**

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais, que d'avoir un logement décent est trop souvent tenu pour acquis;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à

la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**13.9 PROGRAMME « FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! » –  
AUTORISATION DE DÉPENSES ET PAIEMENTS DE FACTURES**

**Résolution 2021-04-141**

CONSIDÉRANT la subvention reçue en lien avec « Fonds en Montérégie, on bouge! »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser toutes les dépenses et tous les paiements de factures reliées à ladite subvention, sans en dépasser le montant que la Municipalité a bénéficié, soit 4 840,00 \$ et qu'une reddition de comptes sera déposée en séance du conseil par la suite.

**13.10 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS (PNHA)  
– ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

**Résolution 2021-04-142**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de subvention au PNHA;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de subvention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser conjointement, madame Véronique Piché, directrice générale et madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité.

**13.11 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS (PNHA)  
– AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

**Résolution 2021-04-143**

CONSIDÉRANT la subvention reçue en lien avec PNHA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Patricia Bégin, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser toutes les dépenses ou tous les paiements de factures reliées à ladite subvention sans en dépasser le montant que la Municipalité a bénéficié soit 25 000,00 \$ et qu'une reddition de comptes sera déposée en séance du conseil par la suite.

**13.12 COMITÉ CONSULTATIF DE VIE CULTURELLE  
COMMUNAUTAIRE (CCVCC) – NOMINATION**

**Résolution 2021-04-144**

CONSIDÉRANT que madame Louise Ricard a terminé son premier mandat de trois (3) ans au sein du CCVCC comme membre-citoyen.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de renommer madame Louise Ricard au poste de membre-citoyen au sein du CCVCC.



Son deuxième mandat est du 6 avril 2021 au 6 avril 2024.

**13.13 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2021 POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DÉPÔT DE LA DEMANDE LA SUBVENTION**

**Résolution 2021-04-145**

CONSIDÉRANT la subvention « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021 pour la fête nationale du Québec ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le dépôt de la subvention « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021 pour la fête nationale du Québec ».

**13.14 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2021 POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURES, DÉPENSES ET PAIEMENT DE FACTURES**

**Résolution 2021-04-146**

CONSIDÉRANT le dépôt de la subvention « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021 pour la fête nationale du Québec »;

CONSIDÉRANT que si ladite subvention est accordée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Véronique Piché, directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité;

D'AUTORISER toutes les dépenses ou tous les paiements de factures reliées à ladite subvention sans en dépasser le montant dont la Municipalité a bénéficié et qu'une reddition de comptes sera déposée en séance du conseil par la suite.

**13.15 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES ET INITIATIVES CITOYENNES – PROTOCOLE D'ENTENTE – ANNÉE 2021 – OCTROI DE RECONNAISSANCE**

**Résolution 2021-04-147**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et initiatives citoyennes adoptée le 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance et soutien qui a été déposée par les représentants de l'organisme en date du 15 septembre 2020 et au début de l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité :

D'OCTROYER la reconnaissance du conseil municipal aux organismes suivants en tant qu'organismes et initiatives citoyennes:

- Dîner de l'amitié (*initiative citoyenne*);
- Matin crétin (*initiative citoyenne*);
- Les tricoteuses (*initiative citoyenne*);
- La troupe de théâtre Saint-Antoine (*organisme*).

D'ACCEPTER les protocoles d'entente desdits organismes et initiatives citoyennes;

D'AUTORISER conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité les protocoles d'entente.

#### **14. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet.

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution numéro 2021-04-148**

Il est proposé par Patricia Bégin, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, de lever la séance à 22 h 43.

*En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).*



Chantal Denis  
Mairesse



Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière